

Par la suite, il semble qu'il a été délaissé (puisqu'on n'y a trouvé aucune monnaie médiévale) au profit des chemins de la plaine plus faciles d'accès et desservant les villages de fondation franque ou féodale (Mons, Vaucelles, Beffecourt) dont l'installation dans le bas a été rendue possible par le drainage des marais. Notre chemin n'a plus été utilisé que par les bûcherons et les ermites de la montagne.

Mais en 1187, le souvenir de son importance passée le faisait encore choisir pour délimiter un domaine de l'Abbaye Saint-Vincent de Laon.

Laon, le 20 Avril 1967.

H. DELEROT.

Cette étude a paru également dans :

« Cahiers d'archéologie du Nord-Est », fascicule n° 19,
94, rue Léon Blum, Laon (Aisne).



Les pratiques païennes à Laon à l'arrivée de sainte Salaberge au VII^e siècle

Pour compléter l'histoire de l'abbaye Notre-Dame la Profonde et Saint-Jean de Laon, abbaye royale carolingienne, faite au congrès l'an dernier, il est nécessaire d'éclairer la figure de la fondatrice de ce monastère sainte Salaberge par une étude de la situation religieuse à Laon, vers 640 à son arrivée, nous réservant dans une prochaine causerie d'apporter quelques précisions, sur la famille de cette femme, qui sont susceptibles d'expliquer les développements ultérieurs de notre cité.

Nous allons retenir aujourd'hui trois fragments de récits, extraits de la première vie de sainte Salaberge, contenus dans un codex de l'abbaye Saint-Jean, aujourd'hui disparu, mais reproduits dans les Acta sanctorum de l'ordre de saint Benoît par Luc d'Achery et Mabillon, nous rapportant les prodiges étonnants qui signalèrent l'entrée de la sainte en notre ville.

D'abord après avoir décrit Laon, forteresse juchée sur une haute montagne, entourée de puissantes murailles, et alimentée à ses portes par des fontaines jaillissant perpétuellement pour les besoins des hommes, des troupeaux et des chevaux, l'auteur anonyme ajoute : « La ville fut tout illuminée des rayons du soleil, à l'approche de cette vénérable femme et de ses saintes moniales, si bien que l'évêque Attole se pressa d'aller au-devant d'elles avec des hymnes et des cantiques »...

Le récit se poursuit en nous disant que « l'évêque désirant offrir, dès le lendemain, un repas de gibier aux voyageuses, envoya ses serviteurs à la chasse dans la campagne. Or, les chasseurs, rentrant à la nuit tombante, virent avec effroi sortir de toutes les issues de la ville, des esprits d'une difformité extraordinaire ayant figures d'animaux cruels et immondes : taureaux, ours, cerfs, sangliers, ânes lascifs, suivis de lions et de renards. Que comprendre d'autre, si ce n'est que l'antique ennemi ne put supporter la sainteté et la force de la servante de Dieu, et qu'il ne sut rien faire d'autre que de s'enfuir avec ses gardes du corps ».

Enfin l'auteur raconte que dans cette ville « un antique serpent exerçait, avec une cruauté extrême, ses artifices, trompant par ses astuces tous les petites gens, paysans et hommes peu évolués, sans sens critique. Au cours d'un baptême idolâtre, ils invoquaient l'idole et au cours de jeux, au milieu desquels se déchaînait le diable en une bacchanale effrénée, plusieurs homicides étaient perpétrés. Le démon agissait si néfastement que les parents consanguins des victimes couvraient de leur silence consentant le sang répandu. La présence de la sainte délivra la ville de tous ces démons qui entretenaient parmi les habitants de si misérables et pernicieuses coutumes ».

Les historiens du 17^e siècle, y compris Dom Wyard, écartent ces récits à cause, disent-ils, de leur grande naïveté. Or, au contraire, cette arrivée légendaire, rapportée sous une forme symbolique, nous fait assister à l'expulsion de notre cité des cultes païens qui s'y faisaient, et mettent l'accent sur les pratiques existant encore, consistant en immersions et ablutions d'eau lustrale et se terminant par des sacrifices humains, sans doute la noyade de la victime telle qu'on peut la voir, représentée dans le fameux chaudron de Gundrup.

De même, une dizaine d'années avant, vers 630, à l'installation de l'Irlandais saint Fiacre, au bois de Breuil (emplacement de la Gare) par Cagnoald, alors évêque de Laon, nous apprenons que là aussi « dans ce bois vivaient des bêtes féroces dévorant les passants et dont les haleines empestaient l'atmosphère. Saint Fiacre, par ses prières, chassa de là tous ces animaux démoniaques ».

Nous sommes donc en présence d'un deuxième récit presque identique, dans le deuxième quart du 7^e siècle. Mais ce n'est pas tout, nous possédons un troisième document entre les années 640 et 660, une lettre sermon de saint Éloi de Noyon, grand ami de Cagnoald de Laon, où il décrit abondamment, pour d'ailleurs les interdire, toutes les pratiques païennes et cultes divers en vigueur dans la région.

« Avant tout je vous interdis d'observer les coutumes sacrilèges des païens, celles des "caraios" (qui sont des enchanteurs) celles des devins, sorciers et magiciens prédisant l'avenir. N'allez pas les consulter même quand vous êtes malades, ne

vous préoccupez ni des augures, ni des éternuements, ni du vol des oiseaux, qu'importe le jour où vous quittez votre demeure, ou le jour où vous y retournerez ; pourquoi attendre une lune pour commencer un ouvrage ? Ne vous livrez pas aux calendes de Janvier, à ces choses néfastes et ridicules, à ces "vetulos" (ces enchantements où les enfants font les vieux), ces "cervulos" (ces enchantements d'hommes déguisés en cerfs) et ces "jotticos" (qui sont des jeux diaboliques). Vous ne disposerez pas sur des tables des mets pendant la nuit et vous ne pratiquerez pas les présages sur les grues. Vous ne croirez pas aux arbres qui purifient, vous ne vous assiez pas aux incantations. Abstenez-vous à la Saint-Jean, et à toutes autres solennités des solstices, de vous rendre aux "vallationes" (ces jeux qui se tiennent sur les pentes des collines) à ces "caraulas" ces danses diaboliques (qui sont à l'origine des caroles du moyen âge). Vous n'invoquez pas, par leur nom, les démons, Neptune, Orcus (le dieu des enfers), Diane, Minerve, Genius (le dieu de la génération). Vous ne chômez pas les jours de Jupiter ou de Maïa (c'est le nom de la déesse-mère qu'on transformera parfois en Maria ni les jours de la rouille et des rats. Vous n'irez pas aux enclos sacrés, ni aux pierres, ni aux fontaines, ni aux arbres. Vous ne mettrez pas des lumières au carrefour, aux déesses Trivia ou Bivia (les trois déesses et les deux déesses que les Romains assimilèrent à Diane). Vous n'y déposerez pas des dons. Vous n'attacherez pas au cou des hommes ou des animaux des liens. Vous ne vous soumettrez pas aux eaux lustrales, vous ne ferez pas d'incantations sur les herbes ; vous ne ferez pas passer les troupeaux par le trou des arbres ou le trou de la terre ; les femmes ne porteront pas au cou ou attachées à leur voile des boules d'ambre qui sont des superstitions de Minerve. Vous ne vociférez pas à une éclipse de lune, vous n'appellerez pas le soleil, Seigneur, et la lune, Dame. Vous ne croirez pas à la fatalité, au sort ou à l'horoscope du jour de naissance. Étant malade, n'allez pas chercher les enchanteurs, devins, sorciers et magiciens, ne mettez pas des phylactères aux fontaines, aux arbres et au carrefour. Arrachez plutôt les arbres sacrés, et jetez au feu quand vous en trouvez des simulacres de pieds pendus au carrefour ».

Les textes des pénitentiels irlandais ou colombaniens énoncent aussi un grand nombre de pratiques superstitieuses dans des expressions semblables à celles de saint Éloi, dont le dictionnaire de Du Cange donne une explication qui n'est, hélas, pas toujours satisfaisante ; puisque pour certaines d'entre elles, il se contente d'écrire, superstitions !

Si les païens et leurs cultes sont chassés des villes et de leurs faubourgs, au début du 7^e siècle, ils prolifèrent dans les campagnes, lors de la désorganisation du pouvoir mérovingien. Ce n'est qu'à l'accession des Carolingiens, que la lutte contre le paganisme est reprise avec vigueur. Une première loi de

Charles Martel (dont le texte est d'ailleurs perdu) punit de quinze sous d'amende toute personne surprise à se livrer à des pratiques superstitieuses. Au même moment, saint Boniface, saint Firmin, saint Chrodegand dans la Meuse, Moselle et Lorraine, avec la collaboration d'ailleurs de Gènebaud II, évêque de Laon, intensifient la lutte.

En 743, le concile de Lestines, près de Cambrai, réuni par Carloman, le frère de Pépin le Bref avant son entrée comme religieux au Mont Cassin et où assistent les évêques de son Etat, dont Gènebaud II de Laon, rappelle l'ordonnance de Charles Martel, frappant d'amende les païens ; pour assurer une plus grande efficacité dans l'application des sanctions, il énumère une trentaine de pratiques condamnables :

« les sacrifices sur les tombes, les repas sacrilèges sur les défunts, les cortèges immondes de février, les enclos sacrés, les sacrilèges pratiqués à l'égard des églises, les courses dans les bois sacrés appelées Nimidas, les sacrifices sur les pierres, les choses sacrées de Mercure et de Jupiter, les phylactères et les liens, les fontaines, les incantations, les augures sur la fiente des oiseaux et le fumier des chevaux et des bœufs, les étrennements, les devins et leurs sortilèges, le feu frotté sur le bois dit Nodfyr (à la Saint-Jean d'été, donc au solstice, on arrachait un poteau d'une palissade autour duquel on enroulait une grosse corde qu'on faisait glisser avec une très grande rapidité jusqu'à ce que le feu jaillisse et que le poteau s'enflamme ; alors on l'entretenait avec des chaumes, bruyères et bois très secs, on ramassait précieusement les cendres pour les épargner dans les champs et en chasser les chenilles), les lieux considérés sacrés sans raison, les éclipses de lune où l'on crie " lune, sois victorieuse " (ce sont les vociférations déjà stigmatisées par saint Éloi), les orages, les cornes de cerfs et autres charlataneries amoureuses (que nous allons expliquer), les demandes appelées biens Sainte Marie (sans doute des pratiques exécutées par des femmes stériles en l'honneur de la déesse-Mère), les sillons autour des villas, les courses païennes dites Yrias, exécutées avec des panniaux et des souliers fendus, les figurines saupoudrées de farine, les figurines faites de tissus, les figurines portées dans les champs, les pieds et les mains de bois pendus au carrefour ou près des fontaines et les croyances aux femmes qui dévorent la lune pour arracher le cœur des hommes ».

Malgré ces efforts pour extirper toutes ces pratiques, on les retrouve encore sous Charlemagne en 789 dans l'admonition générale : « Que personne ne s'adonne à la divination, à l'interprétation des présages et augures, qu'on ne pratique pas les incantations et qu'on n'interroge pas les esprits des morts. Que les prestidigitateurs, enchanteurs, perturbateurs, magiciens, soient châtiés et condamnés. En ce qui concerne les arbres, les rochers, les sources où certains mettent des cierges et s'adonnent à des pratiques de culte, que ces usages des plus

malfaisants soient abolis et détruits partout où on les trouve ».

En 858 à Tours, le concile reparle des sorcelleries païennes et en 906 à Prum, on condamne toutes ces Dianes et Epona et toutes femmes qui chevauchent dans la nuit.

Dans le manuscrit 265 de Laon (IX^e siècle) on lit encore : « Tous les cultes des idoles, sacrifices et augures des païens sont sacrilèges, ainsi que les pratiques païennes, tels que les sacrifices des morts près du corps du défunt ou sur sa tombe, les augures, les phylactères, les immolations sur les autels, les fontaines, les arbres de Jupiter ou de Mercure ou autres démons des païens qui se célèbrent certains jours fériés, et les incantations et toutes les nombreuses autres choses qu'il serait trop long d'énumérer ».

Dans un autre manuscrit (N^o 201) donné à la Cathédrale de Laon, par Théodoric, évêque de Cambrai, avant 832, et contenant des conciles provinciaux, on relève une série de noms de prêtres païens, tels que « les "arioli" qui font des prières abominables sur l'autel des idoles, des présages funèbres et sollicitent des réponses des démons du ciel ; les "haruspices" qui examinent les heures des jours et déterminent les heures fastes pour entreprendre un ouvrage, les "augures" qui examinent le vol et le cri des oiseaux, les "sortilegi" qui sont des sorciers qui pratiquent la divination ».

Enfin le manuscrit 468, également du IX^e siècle, fournit une liste encore plus complète de tous ces personnages qui s'adonnent à toutes sortes de maléfices, (en se référant certainement aux étymologies d'Isidore de Séville). « Il y a les nicromances qui pratiquent la divination sur les morts, les idromances la divination par les eaux, les devins, les enchanteurs ou incantateurs, naturellement les arioli, les haruspices, les augures qui examinent la nourriture et le chant des oiseaux, les pitonesses qui sont des devineresses d'Apollon, les astrologues qui trouvent le destin dans les astres, les genethliaci qui étudient les horoscopes de naissance, les mathematici qui sont des sorciers calculant les horoscopes, les sortilegi, les salisatores, les sauteurs et danseurs de tout acabit, donnant des présages d'après la palpitation des membres par pression et enfin les prestidigitateurs qui pratiquent l'aveuglement ».

Tous ces textes nous font saisir sur le vif le nombre incroyable de pratiques païennes en usage aux 7^e, 8^e et 9^e siècles, dans toutes les campagnes de nos régions. Lorsqu'on s'aventure dans ce domaine, la grande difficulté réside dans une traduction exacte de ces termes plus ou moins sibyllins, désignant chaque forme de superstition. Pour s'y reconnaître, il faut d'abord essayer de déterminer l'origine de ces cultes, celtique, gaulois, romain et germanique. Remarquons que les cultes gaulois ont survécu à l'occupation romaine et même ont profité d'une véritable renaissance à partir du 3^e siècle, tandis que les cultes romains, eux, ont essayé de se

substituer, de se superposer, tant bien que mal à la mythologie autochtone. La question est donc extrêmement complexe, d'autant que certains cultes nous sont très mal connus.

Le culte celtique tourne autour des pierres levées. Il suffit d'énumérer, dans la campagne proche de Laon, les alignements d'Orgeval (60 pierres levées encore il y a cent ans), la pierre de Bois-les-Pargny, la pierre de Mons, et celle détruite de Coucy-les-Eppes, lors de l'établissement du chemin de fer Laon-Reims. Les pierres trouées, où l'on faisait passer bêtes et gens, il y en avait encore au siècle dernier, à Jouaigne, Vassogne, Morsain, et Acy. Quant au sillon, autour des villas, tous ces fossés sacrificiels, que la photo aérienne révèle très bien, et qui ont donné les ronds des fées, un relevé systématique aurait besoin d'être fait dans l'Aisne, comme il a été exécuté par Monsieur Agache, dans la Somme.

Pour comprendre les pratiques gauloises et druidiques, il est indispensable de résumer le mythe cyclique de la déesse-mère, mythe qui a été extrêmement bien étudié par le professeur Hatt. (Archéologia n° 10-11-12).

Le Dieu Taranis est le dieu du feu sidéral, le dieu des orages et des tempêtes, son attribut est la roue qu'on enflamme au solstice d'été (à la Saint Jean) et que l'on fait dévaler sur la pente d'une montagne lors des jeux des vallations. Les Romains donneront à Taranis, comme attribut, un aigle. Mais nous ne nous faisons pas d'illusion, Taranis n'est pas superposable à Jupiter. Taranis a une épouse, la déesse-mère qui est une belle infidèle, elle s'enfuit avec Esus ou Cernunnos, le Dieu, à cornes de cerf, le dieu de la fécondité. Lors de ses noces avec Esus, la déesse, en signe nuptial, se parera de bandelettes et phylactères, comme toute jeune mariée gauloise, et elle pénétrera dans le monde souterrain de la terre, domaine de Teutates, grâce au serpent à tête de bélier, qui est la pluie, tombant sur le sol après l'orage. Taranis, époux abandonné, envoie à la poursuite de la fugitive des chiens féroces au pelage constellé pour la dévorer, mais la déesse sera protégée par une armée commandée par quatre Dieux : Teutates, portant sur son casque un sanglier, Esus une tête de cerf, Belenus un corbeau, et Loucetios un arc-en-ciel. Le temps des amours terminé, lorsque la déesse voudra revenir sur la terre, elle sera, ainsi que ses deux suivantes, transformée, par sortilèges, en grues, et elles se poseront sur un arbre feuillu de la forêt. Esus ne se libérera lui-même de son animalité que par la mort du cerf exécuté par son ami Loucetios ; alors Esus s'en ira par la forêt, y tuera trois taureaux dont le sang servira à asperger les grues, l'arbre feuillu sera arraché tout entier et jeté dans un puits, racines en l'air, alors la bonne mère pourra reprendre sa place près de son premier époux Taranis, et abandonner le cerf.

Monsieur Hatt relève que notre langage a conservé des expressions venues tout droit du culte de la déesse-mère : un

époux abandonné par sa femme est doté de cornes, la femme légère est une grue, et si on tient à se venger d'un affront, on annonce qu'on enverra le chien de sa chienne. Mais, ce qui frappe d'abord dans ce récit gaulois, pour nous Laonnois, c'est que notre ville est la cité de Loucetios. Le nom primitif de Laon est lugdunum, c'est-à-dire la montagne de Lug ou Loucetios, la montagne du Dieu au ciel brillant. Loucetios est étroitement associé à Belenus — Apollon, le Dieu du soleil, qui chez les gaulois, portait, dans sa main, un corbeau, d'où la traduction romaine du mot lugdunum, la montagne du corbeau. (C'est la même traduction pour Lyon, Leyde, etc...). Or une double trouvaille archéologique en 1849, à Laon même, confirme l'importance de ces deux Dieux de la lumière ici. On a trouvé, en effet, deux sous d'or, le premier gaulois, portant sur une face le cheval du soleil, et sur l'autre un œil de profil (signe du soleil) avec l'arc-en-ciel et les lettres LUCOTIO ; la deuxième pièce d'or, d'époque mérovingienne, porte les mots LAUDUNO CLOATO, avec un buste d'homme et sur l'avers, un corbeau de profil en plein vol avec les quatre plumes de sa queue étalée. Ces deux pièces sont laonnoises et mettent l'accent sur l'association Belenus Loucetios, ici-même. Les vieux annalistes laonnois rapportent aussi qu'il y avait à Laon un culte de la déesse-mère semblable à celui de Nogent-sous-Coucy et un ancien manuscrit de Saint-Vincent, cité par Leleu, mais malheureusement disparu à présent, nous dit que saint Rémi créa un collège de chanoines dans l'église Notre-Dame pour éliminer un collège de druides situé près de cette nouvelle église.

Si nous reprenons la liste des animaux immondes s'enfuyant de Laon, en 640, nous y comptons un cerf, un sanglier, un taureau, toutes bêtes du mythe de la déesse-mère. Dans une des très belles peintures d'un de nos plus précieux manuscrits du 8^e siècle, le Paul Orose (manuscrit 137) autour de l'agneau sur la croix, qui est entouré des quatre évangélistes sous leurs signes anthropomorphiques, on voit une frise composée de chiens effrayants qui tournent prêts à dévorer les chrétiens inattentifs. Or, ces molosses ont tous le pelage constellé, ils sont sans aucun doute, les chiens de Taranis ; preuve indubitable que le miniaturiste laonnois connaissait encore très bien l'histoire de la Bonne Mère.

D'ailleurs les habitants, fin Janvier, début Février, pour imiter Cernunnos le dieu qui porte des braies et des cornes de cerf, selon une coutume ancestrale, tuaient des cerfs, se revêtaient des peaux, et trois jours durant se livraient à des danses sexuelles effrénées. Les farandoles, dites le cortège du roi des braies, où ont disparu, bien sûr, les cornes aux 12^e et 13^e siècles, se rattachent certainement à ces danses processionnelles païennes du dieu porteur de braies. On comprend pourquoi, les pénitentiaires colombaniens, saint Éloi et le concile de Lestines tonnent contre ces pratiques qu'ils appellent

immondes. La déesse-mère était parée de phylactères et liens, signe de son union avec le cerf, or l'église interdit aussi phylactères et liens ; les grues se posent sur les arbres qui purifient, et le culte des arbres est lui aussi interdit ; mais les usages antiques ont la vie dure. Monsieur Dumas m'a signalé qu'au 18^e siècle, l'église de Crécy-sur-Serre interdisait l'usage païen de jeunes gens allant planter des arbres entiers sous les fenêtres de leurs belles, et en Thiérache encore maintenant, les amoureux plantent des arbres feuillus au 1^{er} Mai.

Monsieur Hatt montre que lors de la conquête romaine, les druides furent pourchassés par les premiers empereurs, mais seuls furent épargnés les sanctuaires de Belenus-Loucefios, ces deux dieux du soleil et du ciel brillant, où les druides installés près de fontaines et de sources jaillissantes pratiquaient la médecine divinatoire. Rome, utilisant leur savoir, n'osa jamais les faire disparaître, et il est non moins certain qu'au 7^e siècle, lorsqu'on était malade, on faisait encore appel à ces devins, sorciers et magiciens, et on allait aux fontaines et aux arbres, où les druides prodiguaient leurs soins, puisque l'église interdit aux malades chrétiens de se rendre à ces lieux de culte et d'y déposer des pieds et des mains de bois ou des simulacres des diverses parties du corps en ex-voto. Si, à Laon, je n'ai, pour l'instant, trouvé trace de ces sortes d'ex-voto, près des fontaines jaillissantes près des portes, le légendaire de sainte Salaberge fait une allusion certaine aux immersions et sacrifices humains qui s'y perpétrèrent.

Dans l'étude faite sur la famille de sainte Salaberge par le colonel Larose, on voit que la sainte, avant d'entrer en religion, avec son mari, fonde dans la région de Toul des quantités d'églises dédiées toutes à Saint Martin (19), Notre-Dame (12) et Saint Georges (2).

Si le monastère de Salaberge à Laon s'appelle Notre-Dame la Profonde, nous voyons apparaître près des deux portes principales de la cité deux églises, dont les patrons sont chargés de défendre la ville contre le retour offensif des cultes païens, puisque la première, au-dessus de la Valise, est consacrée à saint Georges, juste au-dessus de la fontaine, et que la deuxième située près de la porte mortelle est placée sous la garde de saint Michel, archange vainqueur du démon, chargé du partage des bons et méchants au jugement dernier en général, et ici en particulier chargé de protéger les chrétiens défunts dont les corps étaient passés sous cette porte avant d'être enterrés à Saint-Vincent.

De plus, au 7^e siècle, l'Eglise, pour vaincre le paganisme renaissant, christianise un certain nombre de lieux de culte païen, comme l'avait prôné saint Martin au 4^e siècle. Il semble bien que ce soit le cas de Laon pour le lieu où se déroulaient les « vallationes » au solstice d'été, avec la roue de Taranis. C'est au 7^e siècle que fut fondée l'église Saint-Martin-des-Champs, avec un collège de chanoines, juste au-dessus de la

pente d'un lieu dit, appelé « La Roue ». Cette église donnée à saint Norbert, au début du XII^e siècle, deviendra une abbatale prémontrée, et la vigne plantée sur le lieu dit de la Roue sera donnée par le roi Louis VI le Gros aux chanoines réguliers qui, en reconnaissance de cette donation, choisiront pour armoiries de leur maison, la fleur de lys et la roue, sans se rendre compte que cette roue, ô horreur ! était la roue du dieu Taranis qui, le jour de la Saint Jean, dévalait enflammée la pente, lors de la fête de la déesse-mère et de son premier mari.

En ce qui concerne saint Fiacre, lui aussi Irlandais du 7^e siècle, nous le voyons chasser du bois de Breuil les pratiques païennes et le culte de la déesse romaine Robigalia, la déesse rouge à qui on apportait des offrandes en procession chaque printemps, pour protéger les blés de la rouille et des rats. Or, cette procession avait tant de succès que l'église du 7^e siècle décida comme l'avait préconisé saint Martin au 4^e siècle, de la christianiser. C'est la fameuse procession des Robardiaux, où l'on promenait enchaînées, les fameuses papoires, ces animaux fantastiques représentant un aigle, un serpent cornu et un dragon ailé. Le premier, l'aigle, est naturellement le symbole gallo-romain du Dieu Taranis ; le serpent cornu, lui, nous rappelle les rites de la pluie fécondante de la déesse-mère et le dragon ailé est le signe du démon dont la représentation, pensent certains archéologues, a été fournie par les squelettes fossiles des ichthyosaures. La procession, qui avait lieu, chaque année, aux Rogations, débutait à la Cathédrale ; après diverses stations aux principales églises du plateau (ce qui est un phénomène caractéristique dans l'église mérovingienne qui prêna les stations régulières autour de l'église cathédrale) le cortège descendait la montagne par la rampe Saint-Marcel, se rendait d'abord au Breuil, puis à l'église de Vaux, pour rentrer dans la ville par la Valise.

Les deux premiers jours, les papoires précédaient la croix, les prêtres, les clercs et les Laonnois ; le troisième et dernier jour, les papoires terminaient le cortège, montrant ainsi qu'elles avaient été vaincues par la croix. Tous les habitants de la ville étaient tenus d'aller aux Robardiaux, seuls les malades et les infirmes étaient exempts, mais devaient fournir la boisson nécessaire aux porteurs des animaux.

Partout, à la même époque, on signale de semblables processions, à Saint-Quentin, dans les Flandres, à Metz, où les papoires s'appelaient le « graouilly », dans le Nivernais et également dans la ville de Vienne, sur les bords du Rhône, où elle avait été instituée, nous rapporte le vieil annaliste saint Avit « pour mettre fin dans cette ville à la sauvagerie des cerfs franchissant les portes de la cité et la parcourant toute entière, sans rien craindre ».

Ces processions sont donc la manifestation d'une lutte sévère et générale, entreprise contre le paganisme par l'église mérovingienne au temps de sainte Salaberge.

S. MARTINET.

SOURCES

- Acta sanctorum ord. Ben.
duc d'Achery et Mabillon t. 2 - p. 421-432
Vita Salabergæ.
- Dom Wyart - Histoire de l'abbaye Saint-Vincent.
- Gousset : Actes de la province ecclésiastique de Reims,
instruction de saint Éloi (640-660) t. 1, pages 49 à 75 -
Concile de Lestines t. 1 p. 96.
- Ms. 265 de Laon IX° f. 178^v.
- Ms. 201 de Laon IX° f. 1^v.
- Ms. 468 de Laon IX° f. II.
- E. Fleury : Les antiquités du département de l'Aisne, t. 1.
- Haat : Les cultes gaulois, Archeologia n° 10 - 11 - 12.
- Ms. 137 de Laon, VIII° - Paul Orose f. 1^v.
- Leleu Ms. 551 - f. 20.
- Lisiard : Ulysse Chevalier, ordinaire de Laon, p. 139.
- Melleville : Histoire de Laon, t. 1, p. 185.
- Capitulaires de Charlemagne an. 789 n° 65.



Les grands Révolutionnaires de l'Aisne et leurs pays natals

(1^{re} partie)

La période de la Révolution de 1789-1800 est une des plus tragiques de notre histoire : la plupart des grands dirigeants ou théoriciens de l'époque périrent de mort violente. Peu de périodes de l'histoire de France furent aussi sinistres et aussi funestes aux dirigeants. On peut citer : l'époque mérovingienne